



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2022 -124		
Commission	Objet :	Vote en conseil plénier :
territoriale Ouest	Prévisionnel récoltes CBNBP sur RN	favorable sous conditions
du 20 juin 2022	et sites CENCA	
Présidence : David Bécu		

Contexte

Dans le cadre de son programme « Ensemble, prenons soin de notre avenir », Lancôme s'est engagé à soutenir un ambitieux projet de conservation porté par le Muséum national d'Histoire Naturelle et mis en œuvre par le Pôle Conservation du CBNBP. Ce projet comprend des volets complémentaires avec une campagne de collecte de semences des espèces végétales les plus menacées de disparition sur le territoire d'agrément du CBNBP ainsi que plusieurs programmes de conservation d'espèces végétales en milieu naturel. Aussi au cours des trois années du partenariat (2021-2023), près de 200 espèces feront l'objet de collectes de semences qui seront ensuite placées en banque de semences pour une éventuelle utilisation future en cas d'effondrement des populations en milieu naturel. A ce rythme, la contribution de Lancôme au programme de collectes de semences du CBNBP pourrait permettre d'atteindre l'objectif 8 de la Stratégie Mondiale de Conservation des Plantes (https://www.bgci.org/resources/bgcitools-and-resources/global-strategy-for-plant-conservation/) en 5 à 8 ans selon les régions.

Parallèlement, plusieurs programmes de conservation sont en cours de montage dans le cadre de ce partenariat, certains pouvant déboucher à moyen terme sur des opérations de renforcement ou de réintroduction de populations. D'autres programmes permettront d'acquérir de plus amples connaissances sur les causes de raréfaction de populations de certaines espèces afin d'établir une stratégie de conservation adaptée à chacune d'entre elles.

Les réserves concernées sont pour les réserves naturelles régionales :

RNR Marais et sablières du Massif de Saint-Thierry

RNR des Prairies humides de Courteranges

RNR Pelouses et bois de Villemoron

RNR du marais de Reuves

RNR Pelouse de la "côte de l'Etang"

RNR Étang de Ramerupt

RNR Étangs de Belval-en-Argonne

RNR Marais des Trous de Leu

- et pour les réserves naturelles nationales :

RNN Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger RNN de la Pointe de Givet RNN de l'Étang de la Horre

Questions au CSRPN

Le Conservatoire Botanique national du Bassin Parisien (CBNBP) désire récolter des graines dans les Réserves Naturelles Régionales et Nationales de l'ex-Champagne-Ardenne, pour les conserver dans le cadre du projet Lancôme. La question est : « Est-ce que ce programme, cette récolte, peut avoir un impact sur les populations de Champagne-Ardenne ? Est-ce qu'il peut y avoir des incidences du fait de la récolte du CBNBP ? ».

Supports de réflexion

Documents:

- Programme Lancôme du CBNBP, auteur inconnu, document du 05/07/2021 de 1 page,
- Procédure et recommandations pour la collecte de semences et leur conservation, document du CBNBP, non daté, de 3 pages,
- Récoltes sites CENCA, auteur inconnu, au 14/06/2022, tableur de 1580 lignes,
- Récoltes sites CENCA-EsPro, auteur inconnu, au 15/06/2022, tableur de 1580 lignes, identique au précédent mais indiquant les taxons protégés nationalement et protégés en ex-Champagne-Ardenne.

Présentation par :

• François Dehondt, responsable de la délégation Champagne Ardenne du CBNBP, membre du CSRPN n'ayant pas pris part au débat final

Rapport de :

Philippe Millarakis, membre du CSRPN

Analyse

Il s'avère que les informations données dans le cadre de la récolte de graines ne sont pas suffisantes pour donner un avis pertinent ou complet sur le projet de la récolte des 200 plantes recherchées. Notamment, la liste précise des taxons recherchés manque et le protocole mis en œuvre avec le partenaire Lancôme. La liste des récoltes engagées comporte des taxons banals ne présentant pas d'intérêt de récolte (exemple : Ophrys aranifera)

Vu la présentation du sujet, on pourrait penser que la présence de 7 botanistes sur le terrain pour récolter les graines d'un même taxon peut poser problème dans la mesure où la récolte doit se faire d'une manière aléatoire.

Le protocole de conservation n'est pas clairement présenté.

Une question fondamentale se pose : ne faut-il pas mieux récolter sur d'autres sites, en particulier des sites situés au centre de l'aire géographique optimale, avec des populations plus prospères ? Ceci pour optimiser le potentiel et la diversité génétique.

Avis du CSRPN

Avis favorable sous conditions

Les conditions sont les suivantes :

- le CBNBP fournira une liste exhaustive des plantes recherchées au CSRPN afin d'évaluer la pertinence de récolte. Un des points de vigilance sera d'évaluer si ces plantes soient réellement en danger de disparition sur un territoire plus étendu que l'ex-Champagne-Ardenne.
- Le pétitionnaire fera en sorte que les gestionnaires des RNN et RNR concernées soient mis au courant des récoltes envisagées et du protocole mis en œuvre. Ce protocole pouvant changer en fonction des sites et des taxons, ce point devra être particulièrement respecté.

Recommandations

- La concertation entre les 7 botanistes récolteurs devra être formalisée. L'objectif serait de limiter le nombre de récolteurs à 1 ou 2 pour un site donné afin d'éviter des récoltes multiples et préserver la reproduction des plantes sur le site.
- De même la concertation avec d'autres conservatoires botaniques est souhaitable pour ne pas multiplier les récoltes d'une même plante. (exemple : Orchis négligé, ou Dactylorhiza praetermissa).

Fait le 2 mars 2023,

Le président de la CT Ouest du CSRPN David BECU Le président du CSRPN Jean-François SILVAIN